

EN FRANÇAIS CORRECT

L'association « Défense et promotion de la langue française – Délégation du Cher » vous propose cette chronique rappelant le bon usage d'un terme ou d'une expression.

Aujourd'hui : **Euro : comment faut-il le dire et l'écrire ?**

Le nom masculin « euro » désigne la devise officielle de l'ensemble de l'Union européenne et la monnaie unique à seize États membres (au 1^{er} janvier 2009) qui forment la « zone euro ». Pourquoi lui consacrer un article ? Parce que depuis le 1^{er} janvier 1999, ce mot doit paraître tellement étrange qu'un grand nombre de nos concitoyens l'emploient comme s'il dérogeait aux règles ordinaires de l'éllision, de la liaison et du pluriel. Il n'en est rien.

Ce nom commençant par une diphtongue, l'article défini qui le précède est éllidé : *L'euro est en circulation en France, sous forme de pièces et de billets, depuis le 1^{er} janvier 2002.*

De même, la règle de liaison avec la consonne finale du mot qui le précède s'applique sans aucune exception : *Ces objets coûtent un (n)euro, deux (z)euros, cinq (k)euros, six (z)euros, sept (t)euros, neuf (f)euros, vingt (t)euros, cent (t)euros, deux cents (z)euros, mille (l)euros, deux mille (l)euros, etc.*

De même, ce nom prend la marque du pluriel « s » comme le montrent les exemples ci-dessus, bien que sur les billets de banque et la pièce de deux euros, nous voyions écrit « euro ». La raison en est simple : notre monnaie nationale est une monnaie européenne ; or toutes les langues de la « zone euro » ne forment pas le pluriel des noms en leur ajoutant un « s » final.

N.B.1 : « EURO » est, sur les billets de banque, inscrit également en lettres capitales grecques, la Grèce ayant son propre alphabet : ΕΥΡΩ.

N.B.2 : Rappelons qu'en France la subdivision de l'euro est le centime, et non le cent ! (Article L111-1 du code monétaire et financier). Il en est de même dans la Communauté française de Belgique.

Rappels :

- Les adjectifs numéraux « vingt » et « cent » prennent la marque du pluriel « s » dans les nombres désignant leurs multiples : *quatre-vingts (z)euros, deux cents (z)euros, etc.*
- L'adjectif numéral « mille » est toujours invariable : *deux mille (l)euros, sept mille huit (t)euros, etc.*
- En revanche, l'« s » disparaît dès que le multiple de l'adjectif numéral est suivi d'un autre nombre : *quatre-vingt-un (n)euros, deux cent cinq (k)euros, quatre-vingt mille (l)euros, etc.*

Puisse cet article contribuer à faire cesser les graphies et prononciations fautives. Faire partie de l'Union européenne ne suppose pas que nous renoncions aux spécificités fondamentales de notre langue.